

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2022-333
REGLEMENT FIXANT UN TARIF POUR LES DÉPLACEMENTS**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil de la Municipalité de St-Claude a adopté le *Règlement numéro 2022-333 REGLEMENT FIXANT UN TARIF POUR LES DÉPLACEMENTS*

L'objet de ce règlement est de fixer le tarif pour les déplacements dans le cadre des fonctions.

Les frais de déplacement est fixé à 0,60\$ du kilomètre.

Le *Règlement* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à St-Claude, ce 13 juin 2022.

France Lavertu

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de St-Claude, certifie par la présente avoir publié, en date du 13 juin 2022, l'avis public d'entrée en vigueur du règlement non 2022-333, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : bureau, bureau de poste et bibliothèque Irène-Duclos.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 juin 2022.

France Lavertu

Directrice générale et greffière-trésorière